



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
14 janvier 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 17 octobre 2018, à 10 heures

Président : M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala)
puis : M. Braquetti (Vice-Président) (Monaco)

Sommaire

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
- b) Coopération pour le développement industriel

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (A/73/274 et A/73/274/Corr.1)

a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) (A/73/298)

b) Coopération pour le développement industriel (A/73/121)

1. **M^{me} Bas** (Directrice de la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) (A/73/298), dit que le rapport expose un plan d'action interorganisations pour l'élimination de la pauvreté visant à coordonner les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies. Selon ce rapport, bien que la croissance économique remarquable constatée dans les pays en développement depuis 2000 ait contribué à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau de vie (en plus des progrès réalisés aux chapitres de la création d'emplois, de l'égalité des genres, de l'éducation, des soins de santé, et de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets), les taux de pauvreté restent très élevés en Afrique subsaharienne en particulier, dans des pays en développement d'autres régions du monde et dans certaines zones des pays développés.

2. Le rapport met en évidence l'importance de diverses initiatives, telles que le renforcement des capacités en matière d'établissement de statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accélération de l'action mondiale en faveur d'un travail décent pour tous, la promotion de la transformation structurelle par l'industrialisation et la création de socles de protection sociale en fonction des priorités nationales. Il y est également question de la nécessité de promouvoir des solutions durables en faveur des populations déplacées et de leur inclusion, de l'accélération des mesures de lutte contre les changements climatiques et leurs effets, et de la mobilisation des ressources nationales, surtout dans le contexte de la réforme fiscale, de la bonne gouvernance et de la création d'un environnement propice aux investissements. En outre, il y est souligné que des efforts plus importants sont nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent.

3. Étant donné que la pauvreté est multidimensionnelle, il faut des politiques financières intégrées et une croissance économique soutenue et sans exclusive, qui réduisent les inégalités tout en respectant les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale. Face aux nouvelles tendances, l'Organisation des Nations Unies devrait appuyer les stratégies contrôlées par les pays, en mettant l'accent sur l'action intégrée à l'échelle du système. Pour leur part, les États Membres devraient honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) et redoubler d'efforts pour alléger la dette. En outre, il faudrait encourager l'investissement étranger direct en faveur des secteurs qui contribuent à la croissance sans exclusion et à la création d'emplois. Des politiques nationales efficaces de lutte contre la pauvreté à tous les niveaux maximiseraient l'efficacité de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies.

4. Enfin, les organismes des Nations Unies s'intéressent de près à l'incidence de la nouvelle vague de technologies sur les marchés du travail et la répartition des revenus aux niveaux national et local, ainsi qu'aux incidences de l'évolution rapide des technologies et de l'interconnectivité sur les personnes les plus vulnérables et aux avantages que celles-ci peuvent en tirer.

5. **M^{me} Linke-Heep** [Représentante adjointe, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)], présentant le rapport du Directeur général de l'ONUDI (A/73/121), dit que celui-ci résume les possibilités et les défis liés à la nouvelle révolution industrielle et qu'il analyse le repositionnement du système des Nations Unies comme une occasion de faire en sorte que l'appui requis soit accordé aux pays dans toutes les dimensions du développement durable.

6. Dans le rapport, il est noté qu'une industrialisation rapide a fait sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté au cours des dernières décennies en leur donnant emploi et revenus et que la valeur ajoutée manufacturière mondiale a atteint un niveau record de 12,8 milliards de dollars en 2017. Certes, le dynamisme du secteur manufacturier dans le monde est source de richesses, de perspectives et d'emplois qui empêchent les ménages de tomber dans la pauvreté. Cependant, les bénéfices de la production manufacturière ne sont pas répartis équitablement entre les pays ; ainsi, les pays nouvellement industrialisés et les pays industrialisés représentent collectivement plus de 90 % de la valeur ajoutée manufacturière mondiale, contre 1 % seulement pour les pays les moins avancés ; et les pays les moins avancés d'Asie ont des taux de croissance bien supérieurs à ceux des pays d'Afrique sub-saharienne.

7. Le problème de la désindustrialisation précoce en Afrique est préoccupant, notamment dans le contexte des effets possibles des taux de chômage élevés sur la stabilité sociale et politique. Cette répartition déséquilibrée des gains mérite toute l'attention des décideurs et des partenaires de développement internationaux. Pour réduire les inégalités entre les nations et réaliser les objectifs de développement durable, il faut des politiques efficaces, un appui financier et des programmes d'investissements ciblés.

8. S'agissant du commerce international, les exportations mondiales de marchandises (y compris des articles manufacturés) ont diminué ces dernières années, et l'activité manufacturière mondiale risque de subir les effets négatifs des modifications drastiques récemment apportées aux arrangements commerciaux.

9. Le rapport met également en avant l'importance d'un développement industriel inclusif et durable au regard de l'élimination de la pauvreté. La nouvelle révolution industrielle est une tendance déterminante pour l'avenir, et l'interconnexion et l'intégration du réel et du virtuel, qui abolissent les distances physiques, transformeront sans doute certains secteurs ainsi que les modes d'intégration des fabricants, des secteurs économiques, voire des pays, dans les chaînes de valeur globales dans un avenir proche. Elle pourrait aussi accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources et favoriser la transition vers une économie circulaire, conduisant ainsi à des modes de production et de consommation plus durables. La nouvelle révolution industrielle pourrait toutefois déstabiliser le secteur de l'emploi, étant donné que les avancées technologiques pourraient accentuer les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux, et donc aggraver le sort des populations marginalisées et vulnérables.

10. En l'absence de cadres normatifs et réglementaires, et pour faire en sorte que les gains sociaux soient partagés tout en limitant les risques de déstabilisation, l'ONU et ses institutions spécialisées doivent accompagner les États Membres dans cette transition. Pour ce faire, il faut recenser et hiérarchiser les technologies, renforcer les capacités, affiner les instruments et les données liés à la prise de décision, évaluer les applications pratiques des technologies, favoriser les mesures qui aident les administrations locales à s'adapter aux nouvelles technologies et améliorer l'accès au financement.

11. *M. Braquetti (Monaco) prend la présidence.*

12. **M. Rahman** (Représentant spécial adjoint, Bureau de liaison de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) auprès de l'Organisation des Nations Unies), présentant le rapport du Secrétaire général de

l'Organisation mondiale du tourisme sur la promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement (A/73/274 et A/73/274/Corr.1), dit que le tourisme joue un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les trois cibles concernant le tourisme relevant des objectifs 8, 12 et 14. Le secteur du tourisme contribue à l'accélération de la transition vers des modes de consommation et de production plus durables ; à la préservation, et au renforcement de la biodiversité et à la généralisation de sa prise en compte ; à la promotion d'une stratégie d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets ; et à la promotion du développement sans exclusion.

13. L'OMT a constitué un portefeuille de quelque 120 projets au profit de 45 pays depuis 2004. Elle a élargi ses programmes de formation à l'intention des professionnels du tourisme et d'autres parties prenantes dans les pays, notamment en organisant des webinaires et en encourageant la numérisation du secteur du tourisme. Elle a mis en place des initiatives en faveur du tourisme et de l'échange de données d'expérience et de connaissances, parmi lesquelles le lancement du réseau One Planet, qui vise à faire progresser la réalisation de l'objectif 12 grâce à des solutions d'économie circulaire innovantes ; la création d'une plateforme de connaissances en ligne axée sur le tourisme au service des objectifs de développement durable et conçue en collaboration avec la Suisse ; et la mise en place d'un réseau élargi d'observatoires du tourisme durable, qui compte actuellement 22 membres, dont le Brésil, la Chine, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la Grèce, l'Indonésie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Portugal, afin de favoriser l'élaboration de méthodes de mesure exhaustives. Les États Membres sont encouragés à rejoindre ces réseaux et plateformes. Enfin, l'orateur appelle l'attention sur l'initiative visant à la création d'un cadre statistique de mesure du tourisme durable, lancée en 2016 en coopération avec la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

14. **M^{me} Emet** (Nigéria), notant que, d'après le rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027), la pauvreté et les inégalités ne touchent pas toutes les régions dans les mêmes proportions, demande quelles dispositions techniques ou financières sont envisagées pour contribuer à sortir de la pauvreté d'ici à 2030 la population de l'Afrique subsaharienne, et plus particulièrement les femmes.

15. **M^{me} Yang** Wenyan (Département des affaires économiques et sociales), répondant à la représentante

du Nigéria, dit que les organismes des Nations Unies se sont engagés à accorder une attention prioritaire aux personnes vivant dans la pauvreté, particulièrement en Afrique subsaharienne. À cet égard, elle appelle l'attention sur le plan d'action à l'échelle du système pour la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027), qui porte expressément sur de nombreux problèmes touchant la région. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) est un partenaire clef dans l'élaboration de ce plan d'action, et il ne fait aucune doute que tous les organismes des Nations Unies feront tout ce qui est en leur pouvoir pour accorder la priorité aux populations et aux pays laissés pour compte, conformément aux engagements pris dans le Programme 2030.

16. **M. Gad** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est urgent d'agir pour réaliser l'objectif global de l'élimination de la pauvreté, compte tenu des données inquiétantes citées dans le rapport (A/73/298, par. 2), selon lesquelles 783 millions de personnes vivent encore en dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international. La communauté internationale et le système des Nations Unies pour le développement doivent continuer à faire de l'élimination de la pauvreté leur priorité absolue et adopter d'urgence des mesures pour s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène, notamment en adoptant des stratégies intégrées et coordonnées à tous les niveaux.

17. Les pays développés doivent donner pleinement suite à leurs engagements en matière d'aide publique au développement et fournir une aide financière et une assistance technique prévisibles pour aider à soutenir les initiatives de lutte contre la pauvreté menées par les pays en développement. Il faudrait également offrir davantage de débouchés économiques aux personnes vivant dans la pauvreté.

18. Les organisations des Nations Unies devraient, pour leur part, agir en consultation avec les institutions financières internationales pour établir des mesures transparentes d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable qui aillent au-delà du revenu par habitant, en tirant parti des initiatives existantes, selon qu'il conviendra. Outre le caractère pluridimensionnel de la pauvreté, ces mesures devraient également prendre en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales de la production intérieure et les lacunes structurelles à tous les niveaux.

19. La lutte contre les inégalités devrait faire partie intégrante de toute stratégie d'élimination de la pauvreté, car la pauvreté et les inégalités sont

inextricablement liées. L'écart entre pays riches et pays pauvres demeure important et les inégalités de revenus s'accroissent dans la plupart des pays.

20. Enfin, un développement industriel inclusif et durable constitue un élément indispensable d'une stratégie globale de restructuration de l'économie en ce qu'il contribue à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, et favorise une croissance économique soutenue. Dans ce contexte, la coopération pour le développement industriel, qui est nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable, doit être équilibrée et intégrée, et reposer sur les trois piliers du développement durable.

21. **M. Ligoya** (Malawi), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que les problèmes multidimensionnels que sont la pauvreté et la faim entravent considérablement le développement humain et social des pays les moins avancés. L'élimination de l'extrême pauvreté progresse à un rythme très inégal : plus de la moitié de la population mondiale concernée vit dans les pays les moins avancés. La croissance économique par habitant enregistrée dans ces pays augmente à un rythme trop insuffisant pour éliminer l'extrême pauvreté, et l'on estime qu'en 2030, 35 % de la population des pays les moins avancés vivra encore dans l'extrême pauvreté. En outre, selon le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, la pauvreté et les autres désavantages devraient aller en s'aggravant à mesure que le réchauffement de la planète s'intensifiera.

22. Comme les pays les moins avancés ont un chemin plus long à parcourir vers l'objectif de la prospérité partagée et qu'ils se heurtent à des difficultés complexes et multifformes, une croissance économique soutenue et sans exclusive, contribuant au plein emploi et à un travail décent, est plus cruciale que jamais. Pour ce faire, il est essentiel de renforcer les capacités productives, mais la faiblesse des niveaux de revenu par habitant, de l'épargne nationale et de l'investissement intérieur, associée à l'assiette fiscale limitée de ces pays, entrave les efforts qu'ils consacrent à la mobilisation des ressources nationales. Il est donc indispensable de créer des partenariats pour renforcer les capacités et partager les ressources afin de veiller à ne laisser personne de côté.

23. Il est primordial aussi d'accroître l'aide internationale, notamment en augmentant l'aide publique au développement et en garantissant l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent,

l'annulation intégrale de la dette, des mesures d'aide à l'investissement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

24. Le projet de plan d'action à l'échelle du système devrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités productives, la transformation structurelle, la diversification, l'ajout de valeur et l'accès à l'énergie et aux technologies de pointe, y compris les technologies d'énergie renouvelable, qui pourraient générer des emplois et un travail décent à très grande échelle et sont essentiels pour aider les pays les moins avancés à relever les défis auxquels ils font face.

25. Les tendances récentes du développement industriel sont porteuses à la fois d'avantages et de difficultés pour les pays les moins avancés. La part de ces derniers dans la production manufacturière mondiale n'a que très peu augmenté au cours des dernières années, et leur productivité est en déclin par rapport à celle des pays industrialisés.

26. La transformation structurelle nécessite des politiques industrielles dynamiques, axées sur le développement et fondées sur la technologie. Cela exigera par voie de conséquence un effort collectif de la part de la communauté internationale, pour permettre aux pays les moins avancés qui commencent à s'intégrer aux programmes mondiaux de développement de tirer pleinement parti des technologies de pointe et, à terme, d'atteindre leurs objectifs stratégiques d'accroissement des capacités nationales de production et de compétitivité internationale.

27. **M. Sun** (Cambodge), prenant la parole au nom de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que celle-ci a pris des mesures intégrées et intersectorielles pour réduire les écarts de développement et s'emploie activement avec toutes les parties prenantes, aux échelles régionale et mondiale, à éliminer la pauvreté et à mettre en œuvre le Programme 2030. Parmi les initiatives importantes à cet égard figurent un Plan-cadre aux fins de la connexion des pays de l'ASEAN et l'Initiative en faveur de l'intégration dans l'ASEAN, qui ont permis de resserrer les liens sociaux et économiques et de faciliter le commerce et les investissements entre les États membres de l'ASEAN et avec d'autres entités.

28. Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative « Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 », le projet d'intégration économique est en voie d'aboutir à la création d'un marché et d'une base de production uniques pour l'ASEAN, ce qui aidera celle-ci à promouvoir l'emploi durable, à améliorer les niveaux de vie et à éliminer la pauvreté.

29. Compte tenu du lien entre le développement rural et l'élimination de la pauvreté, l'ASEAN a entrepris de mettre en œuvre une série de plans de développement rural et d'élimination de la pauvreté afin de réduire les écarts de développement dans la région et d'aider les plus défavorisés d'ici à 2030. Dans ce contexte, les États membres ont échangé des détails sur leurs politiques respectives en matière d'élimination de la pauvreté et sur leurs expériences, leurs pratiques exemplaires et leurs difficultés dans ce domaine.

30. Comme l'élimination de la pauvreté exige l'engagement de la communauté internationale, il faut que les pays développés atteignent leurs objectifs arrêtés au niveau international en matière d'aide publique au développement. L'allègement de la dette peut également contribuer au renforcement de la capacité des pays en développement d'éliminer la pauvreté, et la coopération internationale en matière de financement, de transfert de technologies et d'innovation revêt à cet égard une importance capitale. Les pays développés devraient en outre ouvrir davantage leurs marchés aux produits intéressant les pays en développement, éliminer les subventions pour offrir des chances égales à tous et s'abstenir de recourir à des mesures protectionnistes afin d'assurer des conditions propices au commerce international.

31. Enfin, l'ASEAN a commencé à décerner des prix aux champions du développement rural et de l'élimination de la pauvreté en reconnaissance de la contribution exceptionnelle que les ONG, les organisations de la société civile et le secteur privé apportent dans ces domaines à l'échelle des États membres de l'ASEAN.

32. **M^{me} Coye-Felson** (Belize), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le plan d'action à l'échelle du système relatif à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) doit remédier à la situation particulière des petits États insulaires en développement, conformément au programme de développement durable concernant les petits États insulaires en développement convenu au niveau mondial, qui repose sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA), la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

33. À l'avenir, les rapports sur la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système pourraient inclure

des informations sur la manière dont le système des Nations Unies a sélectionné les petits États insulaires en développement dans l'optique de ce programme. Le Secrétariat pourrait aussi envisager d'adopter des indicateurs spécifiques pour suivre les progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. Le rapport d'étape biennal sur le plan d'action pourrait donc comprendre une analyse des tendances accompagnée d'informations ventilées concernant expressément les petits États insulaires en développement.

34. L'oratrice appelle l'attention sur la Déclaration de San Pedro, qui est issue de la réunion des petits États insulaires en développement des Caraïbes tenue à Belize en août 2018, en prévision de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, et qui insiste sur la situation particulière des petits États insulaires en développement des Caraïbes à l'égard du développement durable. Bien que cette situation particulière ait été reconnue à l'échelle internationale comme le fondement du programme établi pour ces États, elle n'a pas été pleinement prise en considération dans la politique mondiale. La situation s'est donc détériorée, comme en témoigne le manque d'accès de ces pays au financement du développement durable.

35. Malgré la vulnérabilité des États membres de la CARICOM et leur résilience limitée face aux chocs – deux facteurs qui les distinguent des autres pays à revenu intermédiaire –, la quasi-totalité des petits États insulaires en développement des Caraïbes est classée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire ou élevé. Depuis leur reclassement, ces États n'ont par conséquent plus accès au financement du développement à des conditions avantageuses. De fait, l'aide publique au développement accordée aux États de la région a chuté de 0,72 % de l'APD mondiale en 2000 à 0,52 % en 2016. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant ne devrait donc plus constituer le principal critère d'admissibilité au financement à des conditions avantageuses, surtout dans le cas des petits États insulaires en développement, en raison de leur vulnérabilité.

36. Il n'existe pas non plus de politiques efficaces permettant d'alléger la dette insoutenable des petits États insulaires en développement des Caraïbes. En 2016, les deux tiers des membres de la CARICOM affichaient des ratios dette/PIB supérieurs au plafond de soutenabilité de la dette, qui est fixé à 60 %. Une part importante de cette dette est due à des chocs économiques externes et à la reconstruction consécutive à au moins sept catastrophes naturelles qui ont frappé les États membres de la CARICOM entre 2000 et 2017 et provoqué des dégâts représentant, selon les pays, de

33 % à 226 % du PIB. Il faut de toute urgence adopter des mesures ciblées pour aider ces États à réduire le fardeau de leur dette, y compris au moyen de mécanismes novateurs tels que l'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, comme l'a proposé la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

37. Il est également essentiel que les États membres de la CARICOM reçoivent l'appui dont ils ont besoin pour renforcer leur résilience, compte tenu de la multiplication des catastrophes naturelles et de l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des tempêtes résultant du réchauffement climatique, autant de facteurs qui risquent d'avoir des coûts socioéconomiques dévastateurs pour la région des Caraïbes.

38. L'inscription sur des listes noires et les pratiques de réduction des risques constituent des menaces majeurs pour le secteur des services financiers et les activités économiques des petits États insulaires en développement des Caraïbes, ce qui, en entraînant le déclin des activités de correspondance bancaire avec les banques locales des Caraïbes et l'affaiblissement du commerce international, des envois de fonds et des flux d'investissement, a sérieusement entravé le développement. L'Organisation des Nations Unies doit réagir en instaurant les contrôles et contreponds qui s'imposent et en favorisant des politiques mondiales plus propices à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités.

39. Le manque d'accès au financement vient s'ajouter au problème de la base d'imposition limitée des États membres de la CARICOM, ainsi qu'à leur vulnérabilité aux chocs exogènes et à d'autres facteurs. La capacité de mobilisation des ressources rend la coopération internationale d'autant plus importante.

40. **M^{me} Zahir** (Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires, accueille avec satisfaction la note du Secrétaire général ([A/73/274](#) et [A/73/274/Corr.1](#)) et dit que le développement économique des petits États insulaires en développement dépend du tourisme durable. Il est essentiel de maintenir la dynamique qui s'est instaurée lorsque l'année 2017 a été proclamée Année internationale du tourisme durable pour le développement.

41. Bien que le rapport du Secrétaire général sur la troisième Décennie ([A/73/298](#)) ne porte pas expressément sur les défis auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, il fait état des préoccupations de ces pays dans le contexte plus large des pays en situation particulière et du fait qu'ils ont

besoin de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Plus fréquentes et plus graves, les menaces et les catastrophes induites par les changements climatiques compromettent les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme 2030, et, dans certains cas, annulent complètement les progrès réalisés en matière de développement. L'Alliance demande donc à nouveau que soient intégralement mis en œuvre les accords, les programmes et les cadres destinés à contribuer à l'atténuation des changements climatiques et de leurs effets.

42. Pour atteindre les objectifs de développement durable, les petits États insulaires en développement doivent pouvoir accéder plus facilement aux moyens de mise en œuvre, notamment le renforcement des capacités et l'accès au financement et à la technologie, d'autant que bon nombre d'entre eux ne disposent toujours pas des données de référence qui leur permettraient d'étayer leurs programmes et politiques d'élimination de la pauvreté. L'Alliance des petits États insulaires exhorte la communauté internationale à mieux coordonner son action et à mieux respecter ses engagements en matière de renforcement des capacités.

43. Il est nécessaire de prendre l'engagement collectif de réduire de façon tangible la pauvreté dans le monde d'ici à 2030. À cet égard, l'ensemble des États devraient participer, en septembre 2019, à l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, qui sera l'occasion de promouvoir la concrétisation des objectifs en matière de développement durable pour les petits États insulaires en développement.

44. Ces derniers, pour leur part, ont à cœur de trouver des solutions novatrices et de nouer des partenariats véritables et durables afin de ne laisser personne de côté, en dépit de leurs vulnérabilités particulières et des difficultés structurelles qui restent leur lot.

45. **M. Soriano Mena** (El Salvador), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), déclare que, bien que les efforts déployés individuellement et collectivement aient donné des résultats encourageants dans de nombreux domaines du Programme 2030, les pays de la CELAC continuent de se heurter aux problèmes de la pauvreté, des inégalités, de la dette mondiale élevée et de la coopération internationale réduite, d'où la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de sensibiliser davantage l'opinion publique aux objectifs de développement durable à tous les niveaux.

46. Éliminer la pauvreté et faire progresser le développement durable tout en veillant à l'intégration

sociale, économique et financière exige des efforts à tous les niveaux. Il faut donc aborder le développement durable de façon exhaustive et globale, les méthodes parcellaires déformant la vision que l'on a de la situation réelle des pays de la région. Les politiques publiques devraient par ailleurs privilégier, que ce soit au niveau de leur exécution ou de leur suivi, les questions qui ont une incidence sociale, comme la protection sociale et l'emploi.

47. La mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième conférence internationale sur le financement du développement, de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) nécessite une coordination et une cohérence effectives. Parallèlement, il convient de respecter les mandats de chacun de ces programmes afin de renforcer les synergies et la résilience.

48. Un renforcement constant des mécanismes de réglementation, de contrôle et de supervision du système financier régional et international s'impose si l'on veut créer un contexte financier international propice à la mise en œuvre du Programme 2030. La simple mobilisation des ressources nationales ne suffit pas à garantir une croissance économique propre à favoriser le développement durable ou à promouvoir des mécanismes de justice et d'intégration sociales permettant d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

49. Le système des Nations Unies doit concevoir, en consultation avec les institutions financières internationales, des méthodes de mesure transparente des progrès accomplis en matière de développement durable qui ne se bornent pas au revenu par habitant, et ce en faisant fond, le cas échéant, sur des initiatives existantes.

50. Compte tenu de la contribution positive de la coopération Sud-Sud en termes de réduction de la pauvreté et de développement durable, la CELAC attend beaucoup de la prochaine Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Elle entend également préconiser l'équité et l'égalité de genre et la promotion des femmes, conditions sine qua non du plein exercice et de la pleine jouissance des libertés fondamentales et des droits de la personne, dans l'optique de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030.

51. Enfin, pour être vraiment efficace, la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'ensemble des autres accords internationaux doit privilégier la dimension

humaine et être axée sur les droits de la personne, et tenir systématiquement compte des considérations liées au genre. Il s'agit de promouvoir les changements structurels mondiaux nécessaires à la fois pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et pour réduire les inégalités dans toutes leurs dimensions.

52. **M. Hilale** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que l'élimination de la pauvreté revêt une importance primordiale pour les nations africaines, pour lesquelles ce phénomène est l'un des principaux facteurs de conflit et de troubles civils. Le continent africain a donc pris des initiatives ambitieuses visant à éliminer la pauvreté en l'espace d'une génération, en promouvant par exemple le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, en encourageant le renforcement de la coopération Sud-Sud en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, en reconnaissant l'importance critique de la biodiversité et de l'utilisation durable qui doit en être faite dans l'optique de l'élimination de la pauvreté, et en faisant de l'élimination de la pauvreté l'un des indicateurs du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

53. Attirant l'attention sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'orateur souligne que l'Afrique a conscience que l'élimination de la pauvreté passe par l'augmentation de l'investissement en faveur des capacités de production et l'accroissement des revenus et de la création d'emplois, et que l'accélération de la migration de main d'œuvre généralisée en Afrique a contribué au développement et à la réduction de la pauvreté. Il appelle le système des Nations Unies à élaborer, en consultation avec les institutions financières internationales, des mesures transparentes de progrès tenant compte de tous les aspects de la pauvreté, et exhorte les bailleurs de l'aide publique au développement et les autres partenaires à honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'élimination de la pauvreté.

54. L'Agenda 2063 vise à mettre la science, la technique et l'innovation au service des citoyens pour qu'ils soient bien formés et suffisamment qualifiés, afin de jeter les fondements d'une croissance partagée et de la création d'emplois. À cet égard, le continent africain s'emploie à développer pleinement son capital humain par des investissements soutenus fondés sur l'universalité en matière d'éducation de la petite enfance et d'éducation de base, ainsi que dans l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la recherche et l'innovation, et à éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'éducation. L'accès aux études supérieures constitue

également une priorité si l'on veut assurer des infrastructures de classe mondiale pour l'apprentissage et la recherche.

55. Le rôle des femmes est reconnu de longue date en Afrique. La proportion de femmes dans la population active en Afrique subsaharienne a notablement augmenté au cours des 20 dernières années, et cette tendance devrait se poursuivre grâce aux politiques affirmatives et au plaidoyer visant à assurer l'amélioration de l'accès des femmes à la terre et aux intrants, et, plus spécialement, à s'assurer que les femmes accèdent à au moins 30 % du financement agricole. Une autre aspiration est de voir les femmes occuper au moins la moitié des mandats publics électifs et des postes de direction dans les secteurs public et privé.

56. Face à la forte croissance démographique de l'Afrique, il est impératif d'apporter une réponse collective aux préoccupations les plus pressantes de l'humanité : assurer la paix et la sécurité humaine, éliminer la pauvreté, la faim et les maladies, et réduire la vulnérabilité des pays aux risques induits par les changements climatiques.

57. Faisant observer que trois Africains sur quatre ont moins de 35 ans, et que c'est dans les pays dont la croissance économique est la plus forte que le chômage des jeunes est également le plus élevé, l'orateur insiste sur la nécessité d'améliorer les revenus et la création d'emplois, notamment grâce à la croissance du secteur privé. À cet égard, la modernisation de l'économie des pays africains est une nécessité, tout comme la valorisation de leurs ressources naturelles, de leur potentiel en matière d'énergie renouvelable et de leur capital humain. Enfin, un effort concerté s'impose afin de progresser constamment et durablement pour en finir avec le fléau de la pauvreté.

58. **M. Jadhav** (Inde) dit que, en dépit des progrès constants accomplis vers l'élimination de l'extrême pauvreté dans le monde, il s'avère nécessaire, à l'orée de la troisième Décennie, de faire davantage d'efforts pour combler les criantes disparités que l'on continue de constater dans la répartition des richesses à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre.

59. L'Inde reste l'une des grandes économies à la croissance la plus rapide qui consacre des ressources à l'objectif d'un développement plus inclusif. Elle a progressé à pas redoublés dans l'élimination de l'extrême pauvreté, sortant des millions de personnes de la pauvreté au cours de la dernière décennie, et a entrepris de mettre en place des innovations technologiques en vue de rehausser le niveau des interventions de politique générale. Parmi les mesures

prises à l'échelon national aux fins d'éliminer la pauvreté figure un ambitieux système d'inclusion financière, qui a permis de créer 320 millions de comptes bancaires supplémentaires pour les personnes pauvres jusqu'alors en marge du réseau bancaire.

60. La délivrance de cartes d'identité biométriques couplée à l'utilisation d'applications de téléphonie intelligente a permis d'offrir toute la gamme des services numériques et des transferts directs de prestations, en particulier aux populations marginalisées, ainsi que d'améliorer la transparence et de lutter contre la corruption. L'Inde a également mis en place le mois précédent un système d'assurance médicale à grande échelle destiné à financer la couverture de 500 millions de personnes à hauteur de 500 000 roupies par famille et par année. Une action d'envergure est également menée en matière de logement, avec la construction de 21 millions de nouveaux logements d'ici à 2022, plus de 5 millions de logements pour les pauvres ayant déjà été construits ces dernières années. En outre, un vaste programme de perfectionnement est mis en œuvre actuellement pour permettre aux pauvres de devenir chefs d'entreprise, les femmes, représentant plus des trois quarts des bénéficiaires de ce programme. Cinquante millions de foyers parmi les couches les plus pauvres de la population ont été raccordés gratuitement au gaz propane à usage domestique. Le combustible propre fourni dans le cadre de ce programme a également permis de répondre à des préoccupations d'ordre climatique, sanitaire et énergétique.

61. Parallèlement, l'Inde a sensiblement élargi ses partenariats de développement avec d'autres pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, afin de les aider dans leurs efforts d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

62. Enfin, étant donné qu'un sixième de la population mondiale vit en Inde, il est essentiel que le pays parvienne à sortir les gens de la pauvreté, dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable. L'Inde est à cet égard en bonne voie et intensifie encore ses efforts aux fins d'un développement durable sans laissés-pour-compte.

63. **M. Davis** (Afrique du Sud) déclare que l'élimination de la pauvreté et de ses causes profondes doit rester partie intégrante de l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement. L'Afrique du Sud consacre depuis longtemps des efforts acharnés à la lutte contre la pauvreté dans toutes ses formes et dimensions, et a fait de grands progrès, en s'efforçant de ménager à ses citoyens une vie décente,

épanouissante et digne. Néanmoins, en 2018, le fléau de la pauvreté demeure pour l'Afrique du Sud, avec les inégalités et le chômage, l'un des problèmes les plus pressants. L'Afrique du Sud reste donc fermement déterminée à atteindre les objectifs de développement durable, dont beaucoup sont repris et complétés dans le plan national de développement que le Gouvernement sud-africain a axé sur l'élimination de la pauvreté.

64. L'élimination de la pauvreté doit également demeurer la plus haute priorité de l'ONU et bénéficier de tout le soutien financier et technique possible. À cet égard, l'action menée par le Secrétaire général pour mobiliser une plus grande participation du secteur privé est bienvenue, les capacités considérables de ce secteur en termes de ressources financières, techniques et humaines pouvant contribuer, dans le cadre d'un partenariat avec les gouvernements, l'ONU et d'autres partenaires, à l'élimination plus rapide de la pauvreté.

65. L'Afrique du Sud argue depuis longtemps en faveur de l'industrialisation, essentielle au regard de ses ambitions de développement et de celles de l'ensemble du continent africain. À cet égard, il convient de réorganiser les capacités de production si l'on veut apporter de la valeur ajoutée aux ressources en matières premières et à l'extraction des produits de base. Le Gouvernement sud-africain a également à cœur de tirer parti des possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle, ce qui suppose de repenser les modes traditionnels d'industrialisation et de développement.

66. La Zone de libre-échange continentale africaine récemment mise en place – la plus grande zone de ce type dans le monde – est porteuse de perspectives exaltantes en termes non seulement d'accroissement des échanges mais également d'investissements, d'industrialisation et de développement. L'Afrique du Sud connaît actuellement une période de faible croissance économique, mais elle n'en trouve pas moins encourageants les investissements non négligeables qui continuent d'être faits dans le pays, notamment dans le secteur de l'automobile, qui traduisent la confiance qu'inspirent son économie et son potentiel.

67. **M. Al Saleh** (Arabie saoudite) déclare que son pays, qui est l'un des principaux États donateurs du monde, est toujours parmi les plus prompts à tendre une main secourable aux pays en détresse. Le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires a versé plus de 1,8 milliard de dollars pour financer des centaines de projets ayant trait notamment à la sécurité alimentaire, à l'eau salubre, à l'assainissement, à la santé, au logement, à l'éducation et à la coordination humanitaire aux quatre coins du monde. Le Yémen, la Syrie et la Somalie, ainsi que les réfugiés rohingya au

Myanmar et les populations réfugiées au Bangladesh comptent parmi les principaux bénéficiaires. L'Arabie saoudite a également contribué à hauteur de 1 milliard de dollars au Fonds pour la réduction de la pauvreté de la Banque islamique de développement. Au cours des 30 dernières années, le Royaume a fait don de plus de 100 milliards de dollars en aides non remboursables et en prêts accordés à des conditions libérales à quelque 78 pays en développement qui en avaient besoin. Il verse également des contributions à des organismes des Nations Unies et des organisations régionales qui luttent contre la pauvreté et la faim, et est le deuxième prestataire au monde de transferts de fonds pour les travailleurs migrants, qui représentent une source considérable de devises étrangères pour les pays en développement.

68. Sur le plan intérieur, le Gouvernement saoudien a mis en place un certain nombre de programmes et d'initiatives visant à réduire la pauvreté à l'échelon national. Il vient en aide aux citoyens dont les revenus sont faibles ou modestes et soutient des organisations caritatives s'occupant des pauvres et des nécessiteux. Alors que le monde célèbre la Journée mondiale du refus de la misère, l'orateur tient à souligner que le développement est impossible tant que perdurent les guerres et les conflits, qui constituent l'une des grandes causes de la pauvreté et de la faim.

69. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) déclare que l'élimination de la pauvreté constitue l'une des grandes priorités du Programme 2030. Malheureusement, la faible participation des pays développés aux débats organisés sur ce sujet à la Deuxième Commission semblerait prouver le contraire. Il espère qu'il en ira autrement à l'avenir.

70. La délégation russe constate avec satisfaction le concours qu'apporte le système des Nations Unies au renforcement des capacités en matière d'élimination de la pauvreté et se félicite de la réduction de moitié du taux de pauvreté dans le monde entre 1990 et 2013, de la proclamation de la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) et de l'élaboration d'un plan d'action interinstitutions à l'échelle du système.

71. L'évolution constatée dans la répartition par tranches d'âge des personnes réduites à la pauvreté, les jeunes, et non plus les personnes âgées, constituant désormais le groupe le plus vulnérable, est préoccupante. Alors qu'un nombre croissant de jeunes ont reçu une éducation décente au cours des décennies écoulées, ces derniers ne réussissent pas toujours à trouver leur place dans un monde numérique en mutation rapide. La demande croissante en matière

d'innovations technologiques exige une main-d'œuvre spécialisée hautement qualifiée.

72. Les progrès de la science et de la technologie pourraient conduire à une amélioration spectaculaire du niveau de vie et contribuer à la modernisation de l'économie et de l'infrastructure. Il appartient à l'État de créer un environnement porteur où chacun puisse réaliser son potentiel. Le soutien aux ménages avec enfants et l'investissement dans le développement des jeunes constituent des axes importants de la politique intérieure de la Fédération de Russie, en même temps que des facteurs importants de réduction de la pauvreté.

73. Le taux de pauvreté a certes chuté ces dernières années en Fédération de Russie, mais il n'en demeure pas moins, à 13,2 %, relativement élevé. Un décret présidentiel publié en 2018 a donc fixé comme objectif la diminution de moitié du taux national de pauvreté d'ici à 2024. Le Gouvernement a également pris une série de mesures pour parvenir à un taux viable de croissance démographique naturelle. La protection sociale de la génération plus âgée, notamment l'indexation des pensions et la réduction des disparités entre pensions et salaires, demeure également une priorité.

74. **M^{me} Rodríguez Abascal** (Cuba) déclare que l'ordre économique mondial actuel, injuste et non viable, marginalise toujours plus de nombreux pays du Sud. La faim, l'extrême pauvreté, l'illettrisme, le manque de services d'assainissement et les morts prématurées restent le lot de bien des pays, les plus touchés étant les moins responsables de cette crise. L'oratrice attire l'attention sur les millions qui sont dépensés dans des opérations militaires plutôt qu'en faveur du développement des peuples, le recours croissant aux pratiques commerciales unilatérales et protectionnistes, la contraction de l'APD en termes réels et la croissance continue de la dette extérieure qui, pourtant, a déjà été remboursée une multitude de fois. Dans ces conditions, il est utopique de parler d'élimination de la pauvreté alors que 815 millions de personnes ont souffert de faim chronique en 2017. Cette situation forme contraste avec l'opulence du monde développé, qui porte une responsabilité historique dans la grave crise environnementale actuelle, exacerbée par des modes de production et de consommation mondiaux non viables.

75. Cuba a enregistré d'importants résultats sur le plan social et a d'ores et déjà atteint plusieurs des objectifs de développement durable, en dépit du blocus économique, commercial et financier injuste et criminel que les États-Unis lui imposent depuis près de 60 ans. Cuba peut s'énorgueillir du taux de mortalité post-

infantile le plus faible du monde, d'une espérance de vie élevée à la naissance et d'un taux d'analphabétisme nul, du nombre élevé de médecins par rapport à la population et de son programme de vaccination, qui couvre 100 pour cent de la population infantine. De fait, le Gouvernement cubain a fait la preuve de sa détermination politique en consacrant en priorité ses ressources aux domaines dans lesquels leur incidence sociale est la plus importante. Plus de 66 % de son budget annuel sont consacrés à l'amélioration des secteurs de l'éducation, de la santé, du bien-être social, de la sécurité sociale, de la culture, des sports et de la recherche scientifique et technique.

76. Le Gouvernement cubain croit fermement à la coopération Sud-Sud et à la solidarité internationale, comme il en a fait la preuve en partageant ses modestes ressources avec des pays dans le besoin. Ainsi, grâce à son programme d'alphabétisation, reconnu par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, des millions d'adultes, dans 28 pays, savent maintenant lire et écrire. Cuba continuera de partager son capital humain, qui est sa principale ressource et un produit de la Révolution cubaine.

77. **M. Saleh** (Iraq) dit que la pauvreté a des répercussions sociales plus larges, les personnes démunies étant plus susceptibles de se trouver mêlées à des activités criminelles ou de succomber aux sirènes de l'extrémisme et du recrutement à des fins terroristes. Les guerres et le terrorisme qui ont marqué l'histoire récente de son pays ont largement contribué à sa pauvreté. Le Gouvernement iraquien a pris des mesures pour remédier à la pauvreté en promulguant de nombreuses lois de protection sociale et en accordant des subventions et des allocations aux petites entreprises, aux étudiants et aux retraités. Il a lancé des projets pour aider les communautés agricoles en construisant des complexes immobiliers offrant divers services et infrastructures. Il vient également d'adopter une stratégie nationale destinée à réduire la pauvreté de 25 % d'ici à 2022, et de moitié sur le long terme.

78. Malheureusement, une double crise conjuguant la résurgence du terrorisme à la baisse des cours du pétrole a contraint le Gouvernement iraquien à repousser un certain nombre de projets de développement pour se concentrer sur l'impératif immédiat de l'aide aux personnes déplacées. Tout progrès plus ambitieux sera conditionné aux financements internationaux. Le Gouvernement iraquien passe en revue des mécanismes qui permettraient de garantir l'utilisation optimale de tels financements. Un soutien de la communauté internationale aux plans de développement du pays permettrait non seulement de réduire la pauvreté en Iraq

mais également de contribuer à la stabilité générale au Moyen-Orient.

79. **M^{me} Ha Thi Thanh Huyen** (Viet Nam) déclare qu'éliminer la pauvreté est l'une des plus hautes priorités de son gouvernement, qui accorde une attention particulière aux populations vulnérables, comme les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les minorités ethniques. Des progrès importants ont été enregistrés dans la réduction de la pauvreté au Viet Nam puisque, selon un rapport récent de la Banque mondiale, le taux de pauvreté multidimensionnelle a chuté de 9,9 % en 2015 à moins de 7 % en 2017. De plus, une enveloppe budgétaire de près de 957 millions de dollars a été consacrée, entre 2016 et 2018, à des programmes nationaux ciblés de réduction durable de la pauvreté. Le taux de pauvreté n'en reste pas moins élevé dans les zones reculées ou montagneuses, tandis que les inégalités de revenus et de développement socioéconomique subsistent d'une zone géographique et d'un groupe ethnique à l'autre, et que le pays reste l'un des plus vulnérables aux effets des changements climatiques, notamment aux cyclones tropicaux, à l'élévation du niveau de la mer, aux sécheresses et aux inondations. Les progrès enregistrés quant à la réduction de la pauvreté dans les zones sujettes aux catastrophes naturelles peuvent s'en trouver fragilisés, les personnes qui sont sorties de la pauvreté risquant grandement de retomber en dessous du seuil de pauvreté.

80. À l'avenir, le Viet Nam entend continuer d'appliquer un modèle de croissance sans exclusion afin de réduire plus durablement la pauvreté. Il s'emploie à renforcer la productivité du travail et l'investissement dans les infrastructures et à améliorer l'accès de la population aux services de base, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, en tenant compte de l'égalité des genres et des disparités régionales.

81. Le système des Nations Unies pour le développement repositionné devrait fournir un appui plus cohérent et mieux coordonné en vue de renforcer les capacités d'action des pays. Une assistance technique et des ressources suffisantes, y compris l'APD, devraient également être fournies en vue de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et de réaliser le Programme 2030.

82. **M^{me} Lora-Santos** (Philippines) dit que le plan de développement à long terme de son pays, qui vise à rendre les Philippines prospères d'ici à 2040, est conforme à l'objectif 1 de développement durable. Le plan de développement pour 2017-2022, qui vise à sortir près de 6 millions de personnes de la pauvreté à moyen terme, permettra de faire en sorte que la croissance

économique reste robuste et que les bienfaits de celle-ci soit bien répartis entre les groupes de revenus. Il serait possible de réduire considérablement la pauvreté dans les zones rurales et de parvenir à une croissance économique inclusive et durable, en créant davantage d'emplois, en améliorant la résilience des communautés, en renforçant l'innovation et en consolidant la confiance dans le Gouvernement. La Commission nationale de lutte contre la pauvreté continue d'intensifier ses efforts et de s'employer à mieux répondre aux besoins fondamentaux des pauvres, notamment en leur donnant accès à la nourriture et à l'eau, à un logement, à un emploi, à des soins médicaux, à l'éducation, à la protection sociale et à un environnement sain.

83. Le Gouvernement philippin a fait des progrès importants en faveur d'une croissance économique inclusive : il a élargi la marge de manœuvre budgétaire de manière à contribuer au financement des programmes sociaux de réduction de la pauvreté, tels que les transferts d'espèces dont bénéficient les familles qui scolarisent leurs enfants, et à accroître la portée de ces programmes, et a pris des mesures législatives pour les institutionnaliser. Il est aussi sur le point d'adopter un indice de pauvreté multidimensionnelle, qui a été élaboré par l'entité chargée des statistiques et vient compléter les indicateurs de pauvreté fondés sur le revenu en prenant en compte des indicateurs relatifs à l'éducation, à la santé et au niveau de vie. L'oratrice demande au système des Nations Unies pour le développement de continuer de tenir compte dans ses travaux de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

84. **M^{me} Ng** (Singapour) dit que son gouvernement a adopté une approche intégrée en trois volets pour que personne ne soit laissé de côté sur la voie du développement durable, une attention particulière étant accordée aux politiques et programmes relatifs à l'éducation, à la santé et au logement. Par exemple, l'accent a été mis sur le renforcement de l'éducation de la petite enfance afin que les enfants disposent d'une base solide pour l'apprentissage tout au long de la vie et aient accès à des possibilités plus tard dans leur vie, indépendamment de leur origine socioéconomique. L'éducation a été rendue abordable pour tous les Singapouriens : l'enseignement primaire obligatoire est gratuit et l'enseignement secondaire et préuniversitaire est fortement subventionné.

85. Afin d'assurer des soins de santé de base abordables et de qualité à tous les citoyens, le Gouvernement singapourien a mis en place un programme commun de protection sociale et un fonds de dotation a été créé pour aider les personnes qui

manquent de moyens financiers. En outre, les politiques et programmes ciblés en matière de logements sociaux qui ont été mis en place ont aidé au moins 8 Singapouriens sur 10 à devenir propriétaires d'un logement de ce type. Un plan de financement responsable et durable a été établi pour permettre aux résidents de financer leurs besoins en matière de logement au moyen de plans d'épargne à long terme et, ainsi, de disposer de davantage de fonds pour répondre à d'autres besoins fondamentaux.

86. L'instauration de partenariats avec des parties prenantes internationales et régionales pourrait contribuer à la mise en œuvre des initiatives nationales d'élimination de la pauvreté. Les pays pourraient mettre en commun leurs pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, promouvoir le renforcement des capacités et collaborer avec les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales à des projets visant à stimuler l'économie locale, à améliorer les compétences des travailleurs et à fournir un appui adéquat en matière d'éducation, de soins de santé et de logement. Pour ce faire, les Philippines sont résolues à coopérer avec la communauté internationale.

87. **M. Bushra** (Soudan) dit que, comme le montre le rapport du Secrétaire général sur les activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, la croissance économique des pays en développement a largement contribué à la réduction de la pauvreté. Toutefois, les taux de pauvreté restent élevés en Afrique pour les pays les moins avancés comme le sien. Étant donné qu'il sort d'un conflit et qu'il accueille plus de 2 millions de réfugiés en provenance d'États voisins, le Soudan devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale. Malheureusement, son lourd endettement demeure un obstacle au financement international.

88. Le Gouvernement soudanais a mis en place plusieurs plans, programmes et politiques de lutte contre la pauvreté, notamment une stratégie nationale en la matière, un plan de réforme économique pour 2015-2019 et un récent document de stratégie pour la réduction de la pauvreté élaboré avec la coopération de la Banque africaine de développement. Il a également établi un fonds pour l'emploi des jeunes et un portefeuille de microfinance.

89. La transformation structurelle pourrait aider le pays à surmonter des défis tels que l'insuffisance des capacités industrielles ou des ressources technologiques et la faiblesse de la productivité et à attirer les investissements, mais elle doit pour cela s'accompagner

d'un financement des infrastructures, d'un transfert de technologie et d'un accès facilité aux marchés.

90. **M. Bessedik** (Algérie) dit que, bien que des progrès importants aient été réalisés sur la voie de la réduction de l'extrême pauvreté au cours des trois dernières décennies, 783 millions de personnes vivent encore dans une pauvreté multidimensionnelle et les inégalités persistent, ces progrès ayant été inégaux d'une région à l'autre. Notant que les données sur l'extrême pauvreté remontent à 2013, il dit qu'il y a eu depuis un recul alarmant de l'APD, une augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim et une accentuation des effets des phénomènes climatiques et des conflits.

91. L'éradication de la pauvreté constitue l'une des priorités majeures de la politique du Gouvernement algérien, ce qui a permis à celui-ci d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015 et d'éliminer presque totalement l'extrême pauvreté. Ces efforts se poursuivent dans le cadre du Programme 2030, toutes les politiques et stratégies nationales étant axées sur la promotion du développement humain et social et la garantie d'une vie décente à tous les citoyens.

92. Le plan national de développement vise à assurer aux citoyens un accès gratuit et universel à l'éducation de base, à la formation professionnelle, aux études supérieures et aux soins de santé. Les efforts déployés au niveau national pour lutter contre la pauvreté consistent notamment à fournir une aide à l'emploi, à favoriser l'insertion professionnelle et à étendre le système de protection et d'aides sociales à la majorité de la population, en particulier les plus vulnérables. Le pays dispose d'un système de sécurité sociale universel et obligatoire, basé sur les principes de la solidarité et de la répartition sans aucune distinction. Plus de 85 % de la population bénéficie d'une couverture sociale, y compris les personnes n'exerçant aucune activité. Le Gouvernement s'est également efforcé d'améliorer les conditions de vie de la population et d'atténuer les inégalités en fournissant des logements aux différentes catégories de population et en généralisant l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base.

93. La mise en œuvre fructueuse du Programme 2030 ne pourrait se concevoir sans une véritable mobilisation politique et financière de la communauté internationale, en particulier au bénéfice de l'Afrique, où plus de 40 % de la population continue de vivre dans une extrême pauvreté. L'Algérie poursuivra son action en ce sens dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ainsi que de la coopération

Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; continuera d'apporter son soutien aux pays pauvres et aux pays les moins avancés, en particulier ceux d'Afrique ; continuera également d'encourager le renforcement des partenariats entre les pays en vue de créer un environnement permettant d'aider les pays les plus démunis, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, où l'extrême pauvreté est répandue.

94. Les capacités productives des pays les plus pauvres sont faibles, ce qui entrave considérablement leurs efforts d'industrialisation et de diversification économique et les rend d'autant plus vulnérables aux chocs extérieurs. À cet égard, il est nécessaire de redéfinir les mesures d'appui international et de contribuer au renforcement des capacités productives. Il est également nécessaire d'accroître les avantages comparatifs de ces pays. Dans ce contexte, les partenaires de développement devraient augmenter leurs flux d'APD et, en particulier, les orienter vers des activités ciblées visant à appuyer les stratégies de développement, d'investissement et de renforcement des capacités productives.

95. La campagne de sensibilisation et de plaidoyer du système des Nations Unies pour le développement est louable, mais une action mondiale concertée et inclusive est nécessaire pour faire face aux difficultés qui menacent la survie même des populations aux prises avec des conflits, des crises financières et les effets des changements climatiques. Une action collective doit être menée pour assurer le bien-être de l'humanité tout entière.

96. **M. Rasuli** (Afghanistan) dit que, en dépit des progrès accomplis ces dernières années sur la voie de l'élimination de l'extrême pauvreté, les niveaux de pauvreté et de faim demeurent élevés dans de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés. Dans la publication intitulée « Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2018 », il est indiqué que, dans les pays les moins avancés, la croissance économique par habitant augmente à des niveaux insuffisants pour éliminer l'extrême pauvreté et que près de 35 % de la population de ces pays devraient encore vivre dans l'extrême pauvreté en 2030. Cette situation est extrêmement préoccupante.

97. En effet, les pays les moins avancés connaissent une lente expansion économique et leur taux de croissance est bien inférieur à celui fixé dans les objectifs de développement durable. Les effets conjugués de chocs d'ordre économique, environnemental, sanitaire et autre et d'autres facteurs tels que les conflits armés, la faiblesse des infrastructures nationales, l'absence de systèmes de

protection sociale et les changements climatiques ont aggravé la pauvreté parmi les populations vulnérables du monde entier.

98. Depuis 2001, l'Afghanistan a réalisé des progrès considérables dans plusieurs domaines, en particulier les droits politiques, sociaux et culturels. Faisant fond sur ces acquis, le Gouvernement afghan a élaboré un programme national de réforme durable portant notamment sur la bonne gouvernance dans tous les secteurs et mettant l'accent sur l'action menée pour éliminer la pauvreté.

99. Dans le Cadre national pour la paix et le développement, le Gouvernement a défini des priorités stratégiques en vue de parvenir à l'autosuffisance ; il s'efforce notamment de réduire la pauvreté en créant des emplois et de régler les problèmes connexes généralisés tels que la malnutrition infantile, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, l'insécurité alimentaire, la médiocrité des systèmes d'assainissement et la paupérisation liée au conflit. De meilleurs résultats dans ces domaines pourraient améliorer sensiblement la situation de la population du pays. Or, les indicateurs relatifs à la pauvreté et à la sécurité alimentaire et d'autres indicateurs socioéconomiques continuent de fluctuer ; on constate actuellement une évolution préoccupante du marché du travail, une hausse de l'insécurité alimentaire et une sécheresse persistante.

100. Néanmoins, le Gouvernement demeure résolu à tirer parti des progrès réalisés au cours des 17 dernières années pour créer un environnement où règnent la paix, la sécurité et la prospérité. Il a sciemment décidé de dépasser le stade du conflit et de sortir de la pauvreté pour se tourner vers la paix et la prospérité.

101. **M. Muhammad Bande** (Nigéria) dit que la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) devrait s'inscrire dans une campagne continue du système des Nations Unies et une action collective des États Membres visant à éliminer la pauvreté. Il rappelle que la moitié des personnes vivant dans l'extrême pauvreté se trouvent en Afrique subsaharienne et note que, depuis 2015, le Nigéria accorde la priorité à des questions telles que l'autonomisation des personnes, l'intégration sociale, le plein emploi et le travail décent pour tous. Le pays a élaboré un programme national d'investissement social, qui prévoit des transferts monétaires assortis de conditions et des repas scolaires, une initiative en faveur des entreprises et de l'autonomisation visant à donner accès aux commerçants et aux commerçantes et aux coopératives dirigées par des femmes aux services financiers et un programme de développement des compétences des jeunes.

102. Dans le cadre des activités relatives à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025), qui consistent à mettre en place des infrastructures résistantes, à promouvoir une industrialisation inclusive et à favoriser l'innovation, le Nigéria a établi un plan de relance et de croissance économiques et adopté une politique globale visant à susciter une révolution industrielle dans les secteurs dans lesquels le pays a un avantage comparatif, comme l'agro-industrie et les secteurs des métaux et des minéraux solides. L'objectif est de créer des emplois, de diversifier l'économie et les revenus, de remplacer les importations et d'élargir l'assiette fiscale.

103. Le Nigéria renforcera ses partenariats avec les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organismes apparentés en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, d'améliorer le bien-être des Nigériens et de ne laisser personne de côté. Il invite les partenaires de développement à continuer de soutenir les efforts que font les pays d'Afrique pour favoriser et maintenir la stabilité macroéconomique ; à attirer des investissements en soutenant les petites et moyennes entreprises, notamment celles appartenant à des femmes ; à encourager le transfert de technologies ; à aider ces pays à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles afin qu'ils puissent atteindre les objectifs de développement durable.

104. **M. Poudel Chhetri** (Népal) dit que la pauvreté génère un sentiment de frustration qui alimente la colère, les conflits et l'instabilité et peut même favoriser le terrorisme. L'action coordonnée menée à l'échelle mondiale et les efforts déployés en vue de l'adoption d'une approche intégrée doivent donc être renforcés afin de lutter contre la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés et les autres pays vulnérables, où le problème est encore plus complexe et multidimensionnel. Cette approche devrait notamment consister à renforcer les capacités productives, à soutenir les exploitations agricoles rurales et les économies non agricoles et à mettre en place une protection sociale minimale.

105. Le Gouvernement népalais a mis l'accent sur la réduction de la pauvreté au cours des dernières décennies, ce qui lui a permis de réduire sensiblement la pauvreté et la faim. Il a adopté un plan de développement visant à ramener le taux de pauvreté à 17 % au cours de 2018 et s'est fixé comme objectif de sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2022. Néanmoins, les efforts déployés à l'échelle nationale ne sont pas suffisants et doivent s'accompagner de mesures de soutien international tenant compte des besoins et des difficultés spécifiques du Népal, qui fait partie des pays les moins avancés sans

littoral, et permettant de lui fournir un appui financier et technique accru, prévisible et durable.

106. **M. Nugroho** (Indonésie) dit que les États Membres doivent mettre à profit la dynamique créée par la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) pour autonomiser les personnes. Les jeunes, et non plus les personnes âgées, constituant le groupe le plus vulnérable à la pauvreté, des emplois doivent être créés à un rythme proportionnel à la croissance de la population mondiale en âge de travailler. Il est également impératif d'autonomiser les jeunes, les femmes et les filles grâce à l'enseignement, au développement des compétences et à l'accès au financement. Il faut en outre créer un environnement favorable aux activités commerciales, en particulier aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, aux industries et à l'esprit d'entreprise, pour assurer la répartition des revenus et créer des emplois de qualité, productifs et décents pour tous.

107. Le plan d'action établi à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre de la troisième Décennie devrait être exécuté. Il pourrait également être transposé dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'appuyer les besoins spécifiques des pays et les programmes de lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, les domaines prioritaires pourraient être notamment les suivants : le renforcement de la productivité agricole et du développement rural ; la promotion de la couverture sanitaire universelle et de l'éducation pour tous ; l'amélioration des systèmes de protection sociale ; la création de sociétés, de villes et d'établissements humains résilients face aux chocs, aux changements climatiques et aux catastrophes.

108. Il faudrait trouver des moyens novateurs de favoriser une croissance équitable tout en promouvant les cultures et les connaissances locales. En Indonésie, l'économie créative représente une autre manière de procéder qui peut aider les personnes à se prendre en charge et à sortir de la pauvreté. À l'heure actuelle, près de 15 % de la main-d'œuvre active du pays est employée dans les industries de la création, et des millions de femmes et de jeunes professionnels sont employés par des entreprises de l'économie créative. L'Indonésie accueillera la Conférence mondiale sur l'économie créative à Bali en 2018.

109. **M. Bin Momen** (Bangladesh) dit que les politiques de développement inclusives et axées sur les êtres humains de son gouvernement ont permis de ramener le taux de pauvreté nationale à 21,4 % et le taux d'extrême pauvreté à environ 11,3 %. Depuis neuf ans,

la moitié des dépenses de l'État sont consacrées à la réduction de la pauvreté. Le Bangladesh connaît une croissance soutenue, qui a largement contribué à ces progrès et pourrait lui permettre de sortir de la catégorie des pays les moins avancés en 2018 et de devenir un pays à revenu intermédiaire en 2021.

110. Le Gouvernement bangladais a pris de nombreuses mesures pour réduire la pauvreté : il a notamment établi des plans d'investissement dans le renforcement des capacités visant à introduire un indice de pauvreté multidimensionnelle, exécuté un programme de promotion de la santé et de la nutrition tendant à lutter contre la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la mortalité maternelle et l'hypotrophie nutritionnelle, mis en place des plans dans le but d'offrir une couverture sanitaire universelle d'ici à 2030, adopté une stratégie nationale globale en matière de sécurité sociale prévoyant des allocations régulières pour les personnes âgées, les femmes pauvres et les personnes handicapées, mené des activités visant à développer les compétences des jeunes et des femmes en particulier et élaboré des plans tendant à créer 12,9 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2020, notamment grâce à l'établissement de zones économiques spéciales et à l'obtention de 2 millions d'emplois à l'étranger pour les travailleurs migrants. Il s'efforce en outre d'augmenter le nombre de femmes bénéficiant d'un emploi rémunéré dans l'économie rurale.

111. L'industrie du vêtement, qui représente près de 80 % des exportations nationales et emploie 4,5 millions de travailleurs, dont 85 % de femmes, contribue fortement à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation des femmes. Parmi les mesures clefs prises pour réduire la pauvreté figurent les suivantes : investissements dans le secteur des transports, en particulier dans les zones rurales, visant à accroître la compétitivité et la croissance ; utilisation de plus de 5 millions de panneaux solaires, ce qui a contribué à la croissance des petites et moyennes entreprises rurales ; accent mis sur les technologies de l'information et des communications, ce qui a permis de réduire le coût des transactions financières ; fourniture d'un accès au microfinancement, ce qui a permis à des millions de personnes des zones rurales du Bangladesh de sortir de la pauvreté.

112. Les effets des changements climatiques font peser une grave menace sur l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté, et plus de 1 % du produit intérieur brut est utilisé pour faire face à cette menace. Un projet d'envergure intitulé « Delta Plan 2100 » est mis en œuvre spécifiquement pour renforcer les capacités de lutte contre les changements climatiques.

113. L'élimination de la pauvreté étant une responsabilité partagée, les partenaires de développement devraient aider le pays à relever certains des grands défis à venir en mobilisant des ressources, en transférant des technologies et en renforçant les capacités en matière de données.

114. **M. Zhang** Zepeng (Chine) dit que la communauté internationale doit s'associer aux efforts déployés en vue d'éliminer la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, en prenant des mesures ciblées et à long terme en faveur d'une réduction durable et stable de la pauvreté. En tant que plus grand pays en développement du monde, la Chine mène une action résolue contre la pauvreté, en vue de l'éliminer complètement dans les zones rurales d'ici à 2020.

115. Le Gouvernement chinois continue de favoriser une croissance économique rapide et de mettre en œuvre des politiques de développement favorables aux pauvres, jetant ainsi les bases d'une réduction massive de la pauvreté. L'action du Gouvernement s'inscrit dans la stratégie globale de développement du pays, notamment en ce qui concerne la mise en place de plans de développement en faveur des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des minorités ethniques. Le Gouvernement contribue en outre activement à l'action menée au niveau international pour réduire la pauvreté, notamment en mettant à profit la coopération Sud-Sud, en échangeant des données d'expérience et en fournissant une assistance à d'autres pays. La Chine continuera d'aider d'autres pays en développement à réduire leur niveau de pauvreté.

116. **M. Khan** (Pakistan) dit que la pauvreté est due à des facteurs politiques, économiques, sociaux et historiques et que la situation politique et économique internationale actuelle, qui est marquée par un développement inégal et des décisions irrationnelles, ne fait que l'aggraver. La pauvreté est un phénomène d'origine anthropique et, comme l'esclavage et l'apartheid, elle peut être éliminée grâce à une intervention humaine. Les pays en développement doivent élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté adaptées à leur situation nationale, s'efforcer de parvenir à l'autosuffisance et ne ménager aucun effort en ce sens, mais la communauté internationale doit également faire sa part.

117. Le Pakistan a adopté un certain nombre de mesures ; il a notamment créé un fonds pour la réduction de la pauvreté, facilité l'instauration de partenariats public-privé visant à régler les problèmes multidimensionnels à l'origine de la pauvreté et établi un programme tendant à compléter les revenus des groupes marginalisés et défavorisés de la société,

comme les femmes, dans le cadre d'un régime global de protection sociale. Le Gouvernement pakistanais prévoit également de mettre en place 5 millions d'unités d'habitation destinées aux groupes à faible revenu.

118. Il est indispensable d'assurer l'inclusion financière, si l'on veut parvenir à une croissance économique et à une stabilité financière optimales et sortir la population de la pauvreté. À cet égard, le Pakistan dispose depuis 2015 d'une stratégie nationale d'inclusion financière visant à faciliter l'accès des masses au crédit, aux mécanismes officiels d'épargne et à l'assurance. Les pays développés sont tenus de fournir une assistance accrue aux pays en développement et de respecter les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide financière et de transfert de technologie (selon des modalités arrêtées d'un commun accord) ainsi que d'APD. Les organisations internationales doivent jouer un plus grand rôle dans la campagne mondiale visant à éliminer la pauvreté en donnant suite aux résultats de la conférence et en cherchant des moyens de mieux appuyer les efforts mondiaux d'élimination de la pauvreté. Le plan d'action mis en place à l'échelle du système pour coordonner les efforts déployés en vue d'éliminer la pauvreté et l'appui consultatif et l'aide en matière de programmes apportés aux États Membres par les organismes des Nations Unies sont très importants.

La séance est levée à 13 heures.